Mitigeur thermostatique CUISINE compact

1. Description

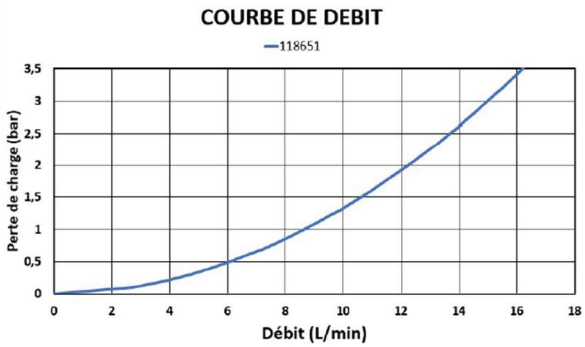
Le mitigeur thermostatique de cuisine compact, destiné à l'alimentation des robinets de cuisine, permet de réguler et de stabiliser automatiquement la température de l'eau mitigée en sortie suivant le réglage prédéfini, permettant des économies importantes.



2. Caractéristiques

- Corps	CW617N*
- Raccordements	G1/2"
- Finition	Nickelé
- Joint	EPDM
- Ressort	Inox
- Piston (revêtement)	PTFE
- Clapet anti-retour NF, KIWA, DVGW, BELGAQUA	NEOPERL
- Elément de cire	VERNET
- Réglage usine de température mitigée (EC 65°C 3b et EF 15°C 3b)	52°C
- Plage de réglage température	50 à 62°C
- Température entrée eau chaude maxi	80°C
- Température entrée eau froide	5 à 20°C
- Température différentielle (T° chaude - T° mitigée)	20°C
- Stabilité de la T° mitigée avec pressions équilibrées	± 2°C
- Pression de service statique	10 bars max
- Pression de service dynamique	2 à 5 bars
- Débit d'eau mitigée minimum	3 L/min
- Débit d'eau mitigée sous 3 bars	15 L/min
- Différence de pression eau chaude / eau froide	< 1 bar
- Variation des pressions après mise en service	10 %
- Garantie	10 ans
- Dispositif de sécurité anti-brûlure	

ATTENTION : celle-ci est active si la température d'eau mitigée est inférieure à 60°C et si la différence de température entre l'eau chaude et l'eau mitigée est supérieure à 20°C



Référence	A	B	C	D	EF	EC	F	S	Poids (g)	Cdt
118651	36	51	45	47.5	F3/8	M1/2	31	M1/2	340	1/16

3. Installation

Choix de l'appareil : avant l'installation du mitigeur thermostatique, vérifier que les caractéristiques énoncées ci-dessus (débits, températures et pressions dynamiques) sont en adéquation avec l'installation.

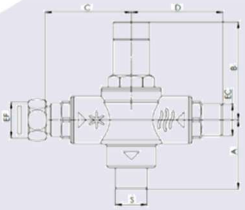
Installation : dans toutes les positions (horizontale, verticale, tête en haut, tête en bas, inclinée, etc…). Après avoir purgé l'eau pour enlever toutes impuretés des tuyaux, raccorder le mitigeur en respectant Le marquage du corps (vagues de vapeur : alimentation eau chaude, flocon de neige : alimentation eau froide). Équiper le mitigeur de filtres sur les entrées.

Attention :
- NE PAS CHAUFFER le mitigeur pendant le montage car cela pourrait endommager l'élément thermostatique.
- L'arrivée d'EAU CHAUDE NE DOIT PAS DEPASSER 100 °C.
- Si l'installation craint le gel, ISOLER L'ENVIRONNEMENT pour protéger le mitigeur car LE MITIGEUR NE DOIT PAS GELER.
- Utiliser la PÂTE D'ETANCHÉITE AVEC MODÉRATION, trop de pâte pourrait entrer dans le mitigeur et ainsi nuire à sa performance.

Mise en service : il est conseillé de régler chaque mitigeur sur place pour assurer la bonne température de l'eau mitigée car les conditions de chaque installation peuvent être différentes.

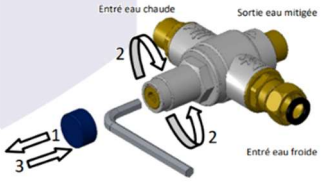
4. Pression d'alimentation

Les mitigeurs ont une performance optimale lorsque les pressions d'alimentations dynamiques eau chaude et eau froide sont équivalentes.
Il est conseillé d'installer des réducteurs de pression si nécessaire sur les circuits d'alimentations.



5. Réglage

- Avant de régler le mitigeur, ouvrir totalement l'alimentation eau chaude à température de service normal.
- Vérifier la température d'eau mitigée obtenue à la plus proche sortie.
- Laisser couler au moins une minute jusqu'à stabilisation de la température.
- Enlever le chapeau bleu pour libérer la vis et procéder au réglage à l'aide d'une clé Allen.
- Régler à la température souhaitée en tournant dans le sens des aiguilles d'une montre pour diminuer la température et dans le sens inverse pour augmenter la température.
- Replacer le chapeau bleu.



6. Entretien et inspection

- Il est obligatoire de vérifier l'état de fonctionnement du mitigeur une fois par an, ou plus fréquemment si la dureté de l'eau n'est pas dans les normes habituelles.
- Vérifier la température de l'eau mitigée, elle ne devrait pas varier de ± 2 °C de celle réglée à la mise en service.
- On peut visuellement constater l'état des clapets anti-retour, les clapets ne nécessitant pas d'entretien particulier.

La société Grandsire se réserve le droit d'améliorer ou modifier les produits ainsi que leurs caractéristiques techniques à tout moment et sans préavis.

SAS GRANDSIRE
BP N° 20003 80531 FRIVILLE CEDEX FRANCE
Tel : 03 22 30 05 13 Fax : 03 22 30 37 11
E-mail : contact@grandsire.fr http://www.grandsire.fr

© 2018 Grandsire

7. Garantie et responsabilité

• GARANTIE CONTRACTUELLE

Outre la garantie légale et pour des utilisations jugées normales, les produits sont garantis contre tous défauts de matière et tous vices de fabrication pour une durée de 1 an à compter de la date d'achat attestée par le cachet du revendeur ou la facture.

À compter du 1er Juillet 2024, cette garantie est étendue à 10 ans pour les produits de protection des réseaux et à 5 ans pour les produits de la marque GRANDSIRE PARIS.

Dans le cadre des opérations de déstockage, la durée de garantie est ramenée à 1 an.

Les pièces détachées sont quant à elles garanties pour une durée de 1 an.

Le recours à la garantie est subordonné au respect des prescriptions et directives de la société GRANDSIRE en ce qui concerne l'emploi, le montage, l'installation, la mise en œuvre, la révision et l'entretien des produits. L'encastrement ou la fixation des produits devra être fait de telle sorte qu'ils puissent être déposés sans détérioration.

Pour invoquer la garantie, le client doit notifier sous 7 jours et par écrit les défauts qu'il impute au produit, et préciser les conditions d'exploitation existant lors de la constatation de ces défauts. Le client doit faciliter toute action permettant à la société GRANDSIRE de procéder à la constatation des défauts et d'intervenir au titre de la garantie.

La garantie se limite exclusivement à la réparation ou au remplacement des pièces retournées reconnues défectueuses dans les ateliers du vendeur ou, en cas d'impossibilité, d'une pièce répondant au même usage, sans qu'aucune indemnité ou dommages-intérêts, notamment pour privation de jouissance, ne puissent être réclamés.

Tous frais accessoires, tels que des frais de main d'œuvre, frais de dépose et de repose, frais d'emballage, frais de déplacement, de transport ou d'expédition, sont exclus de la garantie.

Le cas échéant, les produits défectueux doivent être retournés au vendeur en franco de port. Les envois en port dû ne seront pas acceptés.

L'acheteur s'engage à retourner à ses frais dans un délai de 2 mois maximum les pièces reconnues défectueuses qui auront été remplacées par des pièces neuves.

La réparation, la modification ou le remplacement des pièces durant la période de garantie ne peuvent avoir pour effet de prolonger celle-ci.

La garantie ne permet en aucun cas une reprise ou un remboursement selon la seule volonté du client.

En l'absence d'accord avec le client, les produits pour lesquels une demande de garantie aura été rejetée seront ferraillés s'ils ne sont pas réclamés dans les 8 jours suivant l'avis de destruction.

La garantie s'applique après examen et respect des règles de service après-vente. Ce document est transmis à tous les clients. De plus, la réglementation sanitaire précise qu'il appartient aux propriétaires des installations intérieures de mettre en place et d'entretenir les dispositifs de protection (article R1321-57 du code de la santé publique) et selon la vérification de maintenance de la fréquence définie dans la norme EN 806-5. En revanche, l'installateur est tenu de livrer une installation conforme aux règles de l'art et aux dispositions réglementaires en vigueur. Propriétaires et installateurs peuvent donc être recherchés en responsabilité lorsqu'une pollution survient par défaut de protection.

• EXCLUSIONS DE GARANTIE ET DE RESPONSABILITÉ

Les avis et conseils, les indications techniques, les propositions et les préconisations que la société GRANDSIRE et ses représentants commerciaux pourraient être amenés à donner ou à faire, n'impliquent de leur part aucune garantie. Il ne leur appartient pas d'apprécier les cahiers des charges ou descriptifs fournis. Il appartient au client de vérifier l'adéquation entre le choix du matériel et les conditions réelles d'utilisation.

La garantie ne s'applique pas, et toute responsabilité du fournisseur est exclue, pour les défauts et détériorations provoqués en cas d'usure normale et naturelle des pièces ; en cas d'une installation, d'un montage ou d'une utilisation erroné non conforme aux règles de l'art, aux documents techniques unifiés (DTU) ou aux spécifications techniques définies ; en cas de non-respect des notices d'installation, d'utilisation et de maintenance ; en cas de modification ou d'intervention du client ou d'un tiers sur le produit non autorisée par le fournisseur, ou réalisée avec des pièces et/ou des consommables non d'origine ; en cas de défaut de surveillance, de stockage ou d'entretien ; ou en cas d'usure par absence ou manque d'entretien.

Après sortie des ateliers du vendeur, tout produit dont le revêtement de surface sera modifié par le client entraînant ou non en conséquence un démontage du produit, ou tout équipement qui aura fait l'objet de transformations ou de modifications même légères ne pourra bénéficier des clauses de la garantie.

Dans le cas d'une incorporation de produits dans des ensembles qui ne sont pas de la fabrication de la société GRANDSIRE, la garantie telle que définie ci-dessus ne s'applique qu'à ses pièces reconnues défectueuses ; la responsabilité du vendeur ne pouvant en aucun cas être recherchée à l'occasion d'un défaut de conception, de fabrication ou de montage de l'installation d'ensemble ou d'une défectuosité de pièce qui ne serait pas de sa fabrication.

De même, la garantie ne couvre pas les dommages résultant d'un choc (physique, thermique ou chimique) ou d'un accident matériel ou corporel, de la maladresse ou l'inexpérience du client ou de son personnel, ni les dommages liés à l'action des eaux agressives calcaires ou à la présence de corps étrangers circulant dans l'eau (gravier, sable, limaille, particules de tartre, …), ni l'utilisation de produits corrosifs, abrasifs ou chlorés (javel, peroxyde, produits à base d'acide chlorhydrique, …) non adaptés au traitement de surface des produits, ni les corrosions ou attaques chimiques des différents composants du robinet par des produits de désinfection ou des solvants, ni les phénomènes chimiques ou électrolytiques imprévisibles lors de la mise en service des produits et équipements.

Par ailleurs, la garantie ne couvre ni les dommages causés aux personnes et aux biens, autres que les marchandises incriminées, ni le manque à gagner résultant de l'arrêt de l'exploitation.

La garantie ne s'applique pas, et toute responsabilité du fournisseur est exclue, en cas de non-paiement du client, et il ne peut se prévaloir de l'appel en garantie pour suspendre ou différer ses paiements. Le recours à la garantie ne peut donc justifier aucun retard dans les paiements.

SAS GRANDSIRE
BP N° 20003 80531 FRIVILLE CEDEX FRANCE
Tel : 03 22 30 05 13 Fax : 03 22 30 37 11
E-mail : contact@grandsire.fr http://www.grandsire.fr

EURO-QUALITY SYSTEM ISO 9001
EURO-QUALITY SYSTEM ISO 14001

© 2018 Grandsire